



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /170

Avenant n°1 au marché n°2013/107 relatif à la création d'une crèche multi-accueil de 40 places à Mezzavia. Lot n°1 : Maçonnerie, terrassement, gros œuvre, divers. Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Par décision municipale n°2013/185 en date du 10 octobre 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°1 maçonnerie, terrassement, gros œuvre, divers - avec l'entreprise Raffalli Travaux Publics pour un montant de 218 847,63 € HT.

Le présent avenant a pour objet :

- La réalisation de travaux supplémentaires relatifs aux fondations du bâtiment.
 - o Le Géotechnicien du chantier, dans le cadre de sa mission G4, a fait apparaître des anomalies de la structure du sol lors de l'ouverture des fouilles sous le bâtiment existant. Cet aléas géotechnique nécessite donc la réalisation de fondations plus profondes et plus importantes que prévues initialement afin d'assurer la stabilité des ouvrages. L'ensemble de ces préconisations est spécifié dans l'étude G4 du géologue.
 - o De plus le contrôleur technique a demandé lors de son analyse de désolidariser les fondations existantes du portique métallique des fondations de la nouvelle structure en béton armé.

- La réalisation de travaux supplémentaires relatifs au réseau d'eau pluviale :
Le réseau d'eau pluviale existant enterré mis à nus lors des travaux de démolition a fait apparaître des réseaux en très mauvais état et inutilisables. Un réseau neuf d'eau pluviale est donc nécessaire pour le bâtiment.

- La réalisation de travaux supplémentaires relatifs au réseau d'électricité :
L'alimentation électrique de la crèche était initialement prévue depuis le bâtiment contigu (ancien bâtiment France Telecom). Cependant en cours de travaux la destination de ces locaux a changé. Aussi il y a obligation de créer un comptage et une alimentation électrique indépendante, ce qui conduit à la réalisation d'un réseau enterré électrique supplémentaire.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 31 527,64 € HT soit une augmentation de 14,4%.

Le nouveau montant du marché public est de 250 691.99 € HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER le Député - Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/107 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia -lot n°1 maçonnerie, terrassement, gros œuvre, divers avec l'entreprise Raffalli Travaux Publics pour un montant de 31 527,64 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Annie COSTA-NIVAGGIOLI, Adjointe déléguée,
Et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/107 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia -lot n°1 maçonnerie, terrassement, gros œuvre, divers avec l'entreprise suivante :

- Raffalli Travaux Publics pour un montant de 31 527,64 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014
Publication : 04/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

